



UNION JUIVE FRANÇAISE POUR LA PAIX

الإتحاد اليهودي الفرنسي من أجل السلام
ההתאחדות היהודית הצרפתית למען השלום

Membre de



LE TRAITEMENT DES PRISONNIERS POLITIQUES PALESTINIENS PAR ISRAËL: HORREUR DE L'ARBITRAIRE COLONIAL ET COMPLICITÉ INTERNATIONALE

Plus de 700000 Palestiniens sont passés par la prison en Israël depuis 1967, en violation de la 4e convention de Genève. Pas une famille palestinienne n'a échappé à cette épreuve. La prison est une arme de répression et de pacification coloniales, ainsi que l'indique crûment un des responsables des services secrets israéliens interrogé dans le film «Gate keepers» (les gardiens).

Les prisonniers politiques palestiniens ne cessent depuis des années de pratiquer des grèves de la faim massives pour alerter l'opinion internationale sur le sort qui leur est imposé: détentions arbitraires sans limite de temps, impossibilité d'avoir accès à un avocat, mauvais traitements généralisés, éloignement de leurs lieux de résidence, impossibilité et/ou interdiction de recevoir des visites de leurs familles, surtout pour celles qui résident à Gaza.

Les associations palestiniennes Addameer, Al Hak, ne cessent de nous alerter sur la situation des prisonniers politiques palestiniens dans les prisons israéliennes.

L'association de juristes Adalah représentant les Palestiniens d'Israël et le Réseau euro-méditerranéen sur les Droits de l'Homme – REMDH –, viennent de publier un rapport sur la situation générale des droits de l'Homme en Palestine et en Israël, à la veille de la réunion du groupe de travail informel UE- Israël sur les Droits de l'Homme.

L'ONG israélienne des droits humains B'Tselem indiquait, fin novembre 2012, qu'il y avait 4432 « prisonniers et détenus sécuritaires » dans les prisons israéliennes, dont 178 détenus administratifs et 177 enfants (21 âgés de moins de 16 ans).

Les prisonniers palestiniens avaient gagné, par la très longue et dure grève de la faim collective de 2012, des améliorations de leur sort garanties par un accord israélo-egyptopalestinien. Cet accord garantissait la fin de l'isolement carcéral, une amélioration conséquente du régime des visites familiales y compris pour les familles de Gaza, la pratique exceptionnelle et limitée de la détention administrative. Aucun de ces éléments n'a été respecté par Israël depuis cet accord. Quelques visites au compte-goutte accordées à quelques familles de Gaza, ré-arrestation de prisonniers libérés et reprise massive de la détention administrative, maintien de l'isolement carcéral. C'est ce qui motive la très longue grève de la faim de Sameer Issawi et de 3 de ses compagnons.

La mort de Arafat Jaradat, trente ans, enlevé en bonne santé par l'armée, survenue lors de ses interrogatoires dans la prison de Meggido, est un point culminant dans l'horreur de ce tableau.

Elle a relancé depuis hier la grève de la faim dans toutes les prisons où l'on compte plus de

3000 prisonniers en grève. Israël a demandé à l'Autorité Palestinienne de «calmer» la révolte populaire dans les Territoires Occupés...

Les recommandations modérées de la communauté internationale relèvent à présent de l'insupportable. Le régime pénitencier colonial a atteint depuis longtemps pour les prisonniers et pour leurs familles la limite du supportable et de l'inhumain. La «démocratie israélienne» se comporte envers les prisonniers palestiniens comme la pire des dictatures! Le déni de réalité pratiqué par l'ensemble de la communauté internationale sur toutes les formes de l'oppression coloniale israélienne fait d'elle aujourd'hui la complice du pire.

Le 29 janvier dernier, l'État d'Israël ne s'est même pas présenté au deuxième Examen Périodique Universel – EPU - lors de la 15e session du Conseil des Droits de l'Homme à Genève, montrant au monde entier le peu de cas qu'il fait du droit international et de la conscience universelle.

Torture, isolement, régime d'exception, violation de la 4e convention de Genève relative à la protection des populations civiles vivant sous occupation, font d'Israël aujourd'hui un État qui doit être soumis au droit international ou enfin mis au ban de la communauté internationale.

Une seule réponse s'impose: SANCTIONS INTERNATIONALES!

Bureau national de l'UJFP - Paris le 25 février 2013

«La torture et le mauvais traitement des Palestiniens dans le cadre de la privation généralisée de liberté découlant de la politique d'arrestations arbitraires et de détentions administratives sans chef d'accusation constituent une forme de domination sur les Palestiniens en tant que groupe». Tribunal Russell: conclusions de la Session du Cap sur l'Apartheid israélien - novembre 2011

Union Juive Française pour la Paix (UJFP) - 21 ter rue Voltaire, 75011 PARIS

Téléphone : 07 78 38 34 94 • e-mail : contact@ujfp.org • site : www.ujfp.org